

La Propriété industrielle

Paraît chaque mois
Abonnement annuel:
Fr. s. 140.-
Fascicule mensuel:
Fr. s. 14.-

101^e année - N^o 11
Novembre 1985

Revue mensuelle de
Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI)

Sommaire

ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE	
M. Arpad Bogsch réélu Directeur général de l'OMPI	359
NOTIFICATIONS	
Traité de Budapest. Ratification: Norvège	361
RÉUNIONS DE L'OMPI	
Comité permanent chargé de l'information en matière de brevets (PCPI). Groupe de travail sur l'information en matière de brevets en faveur des pays en développement	362
ÉTUDES GÉNÉRALES	
Développements récents dans le domaine de la propriété industrielle en Argentine (E. Aracama Zorraquín)	364
La nouvelle Loi sur les signes distinctifs de produits de la République démocratique allemande (J. Hemmerling)	372
CALENDRIER DES RÉUNIONS	374

LOIS ET TRAITÉS DE PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

Note de l'éditeur

FRANCE

Loi N^o 85-660 du 3 juillet 1985 relative aux droits d'auteur et aux droits des artistes-interprètes, des producteurs de phonogrammes et de vidéogrammes et des entreprises de communication audiovisuelle (*Extrait*)

Texte 1-001

JAPON

Loi portant modification de certaines dispositions de la Loi sur le droit d'auteur (N^o 62 du 14 juin 1985)

Texte 1-002

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE ALLEMANDE

Loi sur les signes distinctifs de produits (du 30 novembre 1984)

Texte 3-001

© OMPI 1985

La reproduction des notes et rapports officiels, des articles ainsi que des traductions de textes législatifs et conventionnels, publiés dans la présente revue, n'est autorisée qu'avec l'accord préalable de l'OMPI.

ISSN 0033-1430

Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle

M. Arpad Bogsch réélu Directeur général de l'OMPI

A sa session ordinaire de septembre-octobre 1985, l'Assemblée générale de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) a réélu M. Arpad Bogsch Directeur général de l'OMPI. Cette élection a eu lieu à l'unanimité et par acclamation, lors d'une séance tenue en commun avec les Assemblées de l'Union de Paris pour la protection de la propriété industrielle et de l'Union de Berne pour la protection des oeuvres littéraires et artistiques. L'accord des Assemblées de ces deux Unions était statutairement nécessaire pour la nomination du Directeur général.

M. Bogsch a été nommé Directeur général pour la première fois en 1973 pour six ans et réélu en 1979 pour six ans également. En 1985, il a été réélu pour un troisième mandat de six ans qui expirera le 1er décembre 1991.

Né en Hongrie en 1919, M. Bogsch est citoyen des Etats-Unis d'Amérique depuis 1959. Il est docteur en droit des Universités de Budapest, de Paris et de Washington.

Après sa réélection, le 23 septembre 1985, M. Bogsch a prononcé l'allocution suivante :

«Monsieur le Président Jean-Louis Comte,

Je vous remercie des bonnes nouvelles et de me les avoir apportées avec chaleur et éloquence.

Mesdames et Messieurs les délégués,

Je vous suis reconnaissant de votre décision de me réélire au poste de Directeur général de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle.

Cette décision s'appuyant sur une décision que le Comité de coordination de l'OMPI a prise l'année dernière sur proposition de la délégation de mon pays, les Etats-Unis d'Amérique, je tiens à renouveler mes sincères remerciements à cette délégation, ainsi qu'aux membres du Comité de coordination et à M. Carlos Fernández Ballesteros, qui en était alors le Président.

Aujourd'hui, mes remerciements vont naturellement à tous les pays et à toutes les délégations, d'autant plus qu'à mon grand plaisir, leur décision a été unanime.

Comme Directeur général d'une organisation intergouvernementale et mondiale, je souhaite continuer de servir avec une égale attention tous les pays membres. Le fait que vous ayez décidé à l'unanimité de me confier ce poste est un signe de confiance et, par conséquent, un motif d'encouragement dont je vous suis particulièrement reconnaissant.

Avec cette confiance que vous m'avez manifestée, et avec ces encouragements que vous m'avez prodigués, je continuerai du mieux que je le pourrai à servir cette organisation afin qu'elle atteigne les objectifs pour lesquels elle a été fondée et qui sont sa raison d'être.

Naturellement, l'efficacité d'une organisation intergouvernementale dépend principalement de l'attitude et des décisions des gouvernements des Etats membres, y compris leurs décisions sur le programme et le budget.

Mais c'est au secrétariat d'une organisation intergouvernementale qu'il appartient dans une large mesure de créer les conditions propices à de bonnes décisions. Parmi ces conditions figurent en particulier une atmosphère de respect mutuel entre les délégations, une attitude totalement ouverte et identique du secrétariat à l'égard de tous les pays membres, une planification judicieuse des réunions entre les représentants des pays membres, ainsi qu'une bonne préparation et un bon service de ces réunions. J'entends par bonne préparation l'établissement de documents clairs, aussi brefs que possible, objectifs et exacts. Par bon service, j'entends la mise en oeuvre d'efforts visant à réaliser le plus large accord possible entre les délégations.

Comme je l'ai déclaré au Comité de coordination l'année dernière lorsqu'il a proposé que je sois élu cette année, je m'efforcerai de déployer et de développer les services du Bureau international, secrétariat de l'OMPI, principalement dans trois domaines. Ces intentions inspirent d'ailleurs aussi mes propositions contenues dans le projet de budget pour 1986 et 1987 et dans le projet de plan à moyen terme pour les quatre années 1988-1991, propositions dont sont saisis les organes directeurs lors de leurs présentes sessions.

Les trois domaines dont il s'agit sont les suivants: la coopération pour le développement avec les pays en développement, l'extension ou la consolidation de la protection de la propriété intellectuelle dans de nouveaux domaines et enfin la simplification de la protection internationale des droits de propriété intellectuelle.

Coopération pour le développement: notre objectif est de faire en sorte que la propriété intellectuelle accélère le développement des pays en développement. Naturellement, dans chaque pays en développement, le gouvernement fixe ses propres objectifs économiques. C'est

dans le cadre de ceux-ci que la propriété intellectuelle doit jouer un rôle notable et réaliste. Il faut pour cela du personnel formé, des offices de propriété industrielle convenablement équipés et fonctionnant bien, ainsi qu'une législation adéquate. Mon objectif est de faire en sorte que chaque fois qu'un pays en développement demande des conseils ou une formation, l'OMPI soit en mesure de les lui fournir.

Le deuxième objectif principal est de consolider la protection existante et d'étendre la propriété intellectuelle à de nouveaux domaines. Ces nouveaux domaines sont par exemple la biotechnologie, le logiciel, les schémas de circuits intégrés, l'utilisation des satellites pour la télévision, la télévision par câble et les vidéocassettes. Il importe d'agir de façon constructive et suffisamment rapide dans tous ces domaines et dans d'autres, à la fois sur le plan national et à l'échelon international, faute de quoi la propriété intellectuelle perdra une grande partie de sa raison d'être. Par consolidation, j'entends aussi nos efforts visant à harmoniser certaines dispositions des législations sur la propriété intellectuelle, ainsi que ceux que nous déployons pour harmoniser la documentation de brevets afin de promouvoir l'information en matière de brevets. Cette dernière constitue l'épine dorsale de tout système juridique de protection des inventions.

Le troisième objectif principal est de simplifier l'obtention de la protection des inventions, des marques et des dessins et modèles industriels lorsque leur propriétaire veut obtenir dans plusieurs pays la protection dont il a besoin. Cette protection «internationale» devrait coûter moins cher et devrait pouvoir être obtenue de façon plus simple qu'à l'heure actuelle. Nos moyens d'action sont, ou devraient être, le Traité de coopération en matière de brevets, un nouveau système mondial d'enregistrement des marques et une extension de l'Arrangement de La Haye concernant le dépôt international des dessins et modèles industriels.

Les résultats obtenus dans tous ces domaines sont le fruit de l'action commune des Etats membres dont l'OMPI est le catalyseur et l'organisateur.

* * *

Le personnel de l'OMPI souhaite ardemment fournir un service de qualité aux Etats membres.

Je tiens à remercier ici, une fois encore et publiquement, puisque je m'adresse aux représentants de nos Etats membres, le personnel de l'OMPI. C'est pour son travail inlassable, son adhésion enthousiaste aux objectifs de l'Organisation, son imagination et sa patience que je tiens à lui rendre hommage et à le remercier. Il serait trop long de mentionner tous les fonctionnaires mais permettez-moi de nommer les trois Vice-directeurs généraux, Klaus Pfanner, Marino Porzio et Lev Kostikov. Leur dévouement et leur compétence sont exemplaires. Je proposerai qu'ils soient maintenus à leurs postes actuels. Je mentionnerai aussi ceux de mes collègues qui sont ou devraient devenir prochainement directeurs : Claude Masouyé, Shahid Alikhan, Ludwig Baeumer, Paul Claus, François Curchod, Mihály Ficsor, Roger Harben, Kamil Idris, Lakshmanathan Kadirgamar, Thomas Keefer, Gust Ledakis, Enrique Pareja et Ibrahima Thiam.

A travers ceux de mes collègues que je viens de mentionner, ce sont tous les fonctionnaires que je remercie, et je demande aux premiers de transmettre mes remerciements à tous ceux qui travaillent directement avec eux.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les délégués,

C'est animé par ces intentions à l'égard des Etats membres et par ces sentiments à l'égard du personnel que je vous exprime ma profonde gratitude pour la décision que vous avez prise de me réélire.

Je vous remercie.»

Notifications

Traité de Budapest

Ratification

NORVÈGE

Le Gouvernement de la Norvège a déposé le 1er octobre 1985 son instrument de ratification du Traité de Budapest sur la reconnaissance internationale du dépôt des micro-organismes aux fins de la procédure en matière de brevets, fait à Budapest le 28 avril 1977.

Ledit Traité prendra effet à l'égard de la Norvège le 1er janvier 1986.

Notification Budapest No 49, du 3 octobre 1985.

Réunions de l'OMPI

Comité permanent chargé de l'information en matières de brevets (PCPI)

Groupe de travail sur l'information en matière de brevets en faveur des pays en développement

Sixième session
(Genève, 11-13 septembre 1985)

NOTE*

Le Groupe de travail sur l'information en matière de brevets en faveur des pays en développement (ci-après dénommé «Groupe de travail») du Comité permanent de l'OMPI chargé de l'information en matière de brevets (PCPI) a tenu sa sixième session à Genève du 11 au 13 septembre 1985¹.

Dix-huit membres du Groupe de travail étaient représentés à cette session : Algérie, Allemagne (République fédérale d'), Autriche, Brésil, Canada, Egypte, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Finlande, France, Japon, République démocratique allemande, Royaume-Uni, Sénégal, Suède, Suisse, Union soviétique et Office européen des brevets (OEB). Le Centre international de documentation de brevets (INPADOC), la Fédération internationale de documentation (FID) et l'Organisation arabe pour le développement industriel (OADI) étaient représentés par des observateurs. La liste des participants suit la présente note.

Le Groupe de travail a pris note, en l'approuvant, du rapport verbal du Bureau international sur les activités consécutives à diverses décisions prises par le PCPI en 1984. Il a en particulier été noté qu'un inventaire mis à jour des systèmes de recherche informatisés sera prochainement publié dans le *Manuel de l'OMPI sur l'information et la documentation en matière de brevets* et que le Bureau international a entamé des consultations, dont les premiers résultats se révèlent encourageants, avec divers serveurs et vendeurs de bases de données au sujet des mesures à prendre pour aider les pays en développement à avoir accès aux bases de données informatisées et à les utiliser.

En outre, le Groupe de travail a examiné dans le détail la situation actuelle concernant le Programme de services gratuits d'information en matière de brevets de l'OMPI et a relevé avec satisfaction que l'éventail des contributions à ce programme a encore été élargi, afin de faire face à l'accroissement de la demande émanant des utilisateurs des pays en développement.

Le Groupe de travail a aussi pris note de l'étude analytique établie par le Bureau international au sujet des réponses données aux diverses questions posées dans les questionnaires d'évaluation joints aux rapports de recherche et a prié le Bureau international de continuer d'analyser les incidences techniques, économiques et juridiques de ces rapports.

Le Groupe de travail a pris note d'une étude bibliographique effectuée par le Bureau international sur les monographies techniques fondées sur les documents de brevet et publiées par divers offices de propriété industrielle ou d'autres organismes et a prié le Bureau international d'assurer régulièrement la mise à jour de cette étude et sa publication sous une forme appropriée.

Le Groupe de travail a approuvé également une méthode d'élaboration des monographies techniques fondées sur les documents de brevet et en a recommandé l'adoption au PCPI, pour qu'elle soit ultérieurement publiée dans le *Manuel de l'OMPI sur l'information et la documentation en matière de brevets*.

Le Groupe de travail a examiné des propositions de révision de la publication de l'OMPI intitulée «Principes directeurs sur l'étude et l'organisation d'un centre d'information et de documentation en matière de brevets dans un pays en développement».

Enfin, le Groupe de travail a adressé des propositions au PCPI concernant les tâches à assigner au Groupe de travail pour l'exercice biennal 1986-1987.

LISTE DES PARTICIPANTS**

I. Etats membres

Algérie : H. Touati. Allemagne (République fédérale d') : M. Voegtel. Autriche : H. Marchart. Brésil : P.R. Franca. Canada : P. Trépanier. Egypte : W.Z. Kamil. Espagne : R. Vazquez de Parga. Etats-Unis d'Amérique : W.S. Lawson; T. Lomont. Finlande : R.K. Laukkarinen. France : M. Verderosa; A. de Pastors. Japon : Y. Masuda. République démocratique allemande : H. Konrad; K.P. Wittig. Royaume-Uni : G.K. Lindsey. Sénégal : S.C. Konaté. Suède : U. Jansson. Suisse : E. Caussignac. Union soviétique : B. Rozov.

* Etablie par le Bureau international.

¹ Pour la note relative à la précédente session, voir *La Propriété industrielle*, 1985, p. 80.

** La liste contenant les titres et qualités des participants peut être obtenue du Bureau international.

II. Organisation membre

Office européen des brevets (OEB) : J. Atkins.

III. Organisations observatrices

Centre international de documentation de brevets (INPADOC) : G. Quarda. Fédération internationale de documentation (FID) : F.J. Leloux. Organisation arabe pour le développement industriel (OADI) : A. el M.M. Mahmoud.

IV. Bureau

Président : H. Marchart (Autriche). Vice-présidents : B. Rozov (Union soviétique); W.Z. Kamil (Egypte). Secrétaire : R. Blumstengel (OMPI).

V. Bureau international de l'OMPI

L.E. Kostikov (*Vice-directeur général*); P.A. Higham (*Chef de la Section de l'information en matière de brevets, Division de l'information et de la classification en matière de brevets*); R. Blumstengel (*Chef de la Section des pays en développement (information en matière de brevets), Division de l'information et de la classification en matière de brevets*); R. Andary (*Administrateur principal chargé de programme, Section des pays en développement (information en matière de brevets)*); N. Yoshikuni (*Administrateur chargé de programme, Section des pays en développement (information en matière de brevets)*).

Études générales

Développements récents dans le domaine de la propriété industrielle en Argentine

E. ARACAMA ZORRAQUÍN*

* Avocat, Professeur à l'Université catholique d'Argentine et à l'Université de Buenos Aires; Président honoraire de l'Association inter-américaine de la propriété industrielle (ASIPI) et ancien Président de l'Association internationale pour la promotion de l'enseignement et de la recherche en propriété intellectuelle (ATRIP).

**La nouvelle Loi sur les signes
distinctifs de produits
de la République démocratique allemande**

J. HEMMERLING*

* Président de l'Office des inventions et des brevets de la République démocratique allemande.

Calendrier des réunions

Réunions de l'OMPI

(Cette liste ne contient pas nécessairement toutes les réunions de l'OMPI et les dates peuvent faire l'objet de modifications.)

1985

- 25 novembre au 6 décembre (Genève) — Comité permanent chargé de l'information en matière de brevets (PCPI) : Groupe de travail sur l'information en matière de recherche
- 26 au 29 novembre (Genève) — Comité d'experts sur la propriété intellectuelle en matière de circuits intégrés
- 2 au 6 décembre (Paris) — Comité d'experts gouvernementaux sur l'élaboration de dispositions types de législation nationale en matière de contrats d'édition d'oeuvres littéraires (convoqué conjointement avec l'Unesco)
- 3 au 6 décembre (Genève) — Comité permanent chargé de la coopération pour le développement en rapport avec la propriété industrielle
- 11 au 13 décembre (Genève) — Comité d'experts sur l'enregistrement international des marques
- 16 décembre (Genève) — Réunion informelle avec les organisations internationales non gouvernementales s'occupant essentiellement de propriété industrielle

1986

- 20 au 24 janvier (Genève) — Union pour la classification internationale des brevets (IPC) : Comité d'experts
- 27 au 31 janvier (Genève) — Groupe d'experts sur l'élaboration de dispositions types de législation nationale concernant les auteurs employés (convoqué conjointement avec l'Unesco)
- 29 au 31 janvier (Genève) — Union de Madrid : Groupe de travail sur les liens entre l'Arrangement de Madrid et le projet de marque communautaire (européenne)
- 3 au 7 février (Genève) — Union de Paris : Comité d'experts sur les inventions biotechnologiques et la propriété industrielle
- 8 au 11 avril (Genève) — Comité permanent chargé de la coopération pour le développement en rapport avec la propriété industrielle
- 14 au 18 avril (Genève) — Comité permanent chargé de l'information en matière de brevets (PCPI) : Groupe de travail sur l'information générale
- 28 avril au 2 mai (Paris?) — Comité d'experts gouvernementaux sur les oeuvres audiovisuelles et les phonogrammes (convoqué conjointement avec l'Unesco)
- 5 au 7 mai (Genève) — Union de Paris : Comité d'experts sur la protection contre la contrefaçon
- 12 au 14 mai (Genève) — Forum mondial de l'OMPI sur la gestion collective des droits des auteurs
- 26 au 30 mai (Genève) — Union de Paris : Comité d'experts sur l'harmonisation de certaines dispositions des législations protégeant les inventions
- 26 mai au 6 juin (Genève) — Comité permanent chargé de l'information en matière de brevets (PCPI) : Groupe de travail sur l'information en matière de recherche
- 4 au 6 juin (Genève) — Comité permanent chargé de l'information en matière de brevets (PCPI) : Groupe de travail sur l'information en matière de brevets en faveur des pays en développement
- 9 au 13 juin (Genève) — Comité permanent chargé de l'information en matière de brevets (PCPI) : Groupes de travail sur les questions spéciales et sur la planification
- 1er au 5 septembre (Genève) — Comité permanent chargé de l'information en matière de brevets (PCPI) et Comité de coopération technique du Traité de coopération en matière de brevets (PCT/CTC)
- 8 au 10 septembre (Genève) — Exposition de l'OMPI sur l'information en matière de brevets
- 9 au 12 septembre (Genève) — Organes directeurs (Comité de coordination de l'OMPI, Comités exécutifs des Unions de Paris et de Berne, Assemblée de l'Union de Berne)
- 13 au 17 octobre (Genève) — Comité permanent chargé de l'information en matière de brevets (PCPI) : Groupe de travail sur l'information générale
- 24 novembre au 5 décembre (Genève) — Comité permanent chargé de l'information en matière de brevets (PCPI) : Groupe de travail sur l'information en matière de recherche
- 8 au 12 décembre (Genève) — Comité permanent chargé de l'information en matière de brevets (PCPI) : Groupes de travail sur les questions spéciales et sur la planification

Réunions de l'UPOV

1986

15 et 16 avril (Genève) — Comité administratif et juridique

17 avril (Genève) — Comité consultatif

21 au 23 mai (Hanovre) — Groupe de travail technique sur les systèmes d'automatisation et les programmes d'ordinateur

26 au 29 mai (Pontecagnano-Salerno) — Groupe de travail technique sur les plantes potagères, et Sous-groupe

3 au 6 juin (Dublin) — Groupe de travail technique sur les plantes agricoles, et Sous-groupe

15 au 18 juillet (Wageningen) — Groupe de travail technique sur les plantes ornementales et les arbres forestiers, et Sous-groupe

15 au 19 septembre (Wädenswil) — Groupe de travail technique sur les plantes fruitières, et Sous-groupe

18 et 19 novembre (Genève) — Comité administratif et juridique

20 et 21 novembre (Genève) — Comité technique

1er décembre (Paris) — Comité consultatif

2 et 3 décembre (Paris) — Conseil

Autres réunions concernant la propriété industrielle

1986

14 au 17 janvier (Munich) — Organisation européenne des brevets : Conseil d'administration

14 mars (Londres) — Pharmaceutical Trade Marks Group : 32e Assemblée générale

1er au 4 juin (San Diego, Californie) — The United States Trademark Association : Réunion annuelle

8 au 13 juin (Londres) — Association internationale pour la protection de la propriété industrielle : XXXIIIe Congrès

